

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2023

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE RELATIVE À LA PROPOSITION DE  
LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS - (N° 614)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Raux, Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière,  
Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

C'est l'indépendance d'action des dirigeants des médias publics par rapport au pouvoir politique qui fonde leur utilité démocratique. Cet amendement vise à préserver les garanties d'indépendance dans la désignation des dirigeants et dans le financement des médias publics que propose l'acte européen de législation sur les médias.